Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 059-215906223-20240408-2024\_029-DE

### REPUBLIQUE FRANCAISE

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### DEPARTEMENT DU NORD

# **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres en exercice : 15

# DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Date de la convocation : 26 mars 2024

### Séance du 08 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

<u>Etaient Présents</u>: M.M. DUEZ P. - FOVEZ A. - M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. - M<sup>me</sup> MORELLE V. - DENOYELLE M. - M<sup>me</sup> BRENDLER L. - M<sup>me</sup> RUELLE N.- M. DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

<u>Etaient Absents</u>: NIEUWJAER M. – DECEUNINCK R. – M<sup>me</sup> SOURDEAU A. – M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> LEROY R. – M<sup>me</sup> BONNET M.

# **Procurations:**

M<sup>me</sup> FROMONT V pour M<sup>me</sup> DELAVAL MF.
M<sup>me</sup> SOURDEAU A. pour M. FOVEZ A.
M. DECEUNINCK R. pour M. DENOYELLE M.
M. NIEUWJAER M. pour M. BILLOIR R.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> MORELLE V.

**OBJET**: Personnel communal – création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe (grade d'avancement) pour assurer les missions de gestion des salles communales et de la cantine scolaire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, les élus sont invités à se prononcer.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 059-215906223-20240408-2024\_029-DE

# Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- Créer, à compter du 1<sup>er</sup> mai un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe;
- Inscrire les crédits suffisants au budget de l'exercice;
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 13 voix	CONTRE :	NUL :	ABSTENTION :
		1102.	ABSTERTION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, VILLERS-EN-CAUCHIES, le 12 avril 2024.

Le Maire, Pascal DUEZ La Secrétaire de séance, Véronique MORELLE

AVR. 2024

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le Et de la publication sur le site internet de la commune le 15 AVP 2024

15 AVR. 2024

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

 $Le \ tribunal \ administratif \ peut \ \hat{e} tre \ sais i \ par \ l'application \ informatique \ « \ T\'el\'erecours \ citoyens \ » \ accessible \ par \ le \ site \ Internet \ www.telerecours.fr$